



Mairie de Sainte-Ruffine

12, rue des Tilleuls 57130 Sainte-Ruffine - Tél. : 03 87 60 07 97 - Fax : 03 87 60 35 55
www.sainte-ruffine.fr - mairie@sainte-ruffine.fr

DEMANDE DE CERTIFICAT D'HEREDITE

délivré sur présentation du (des) livret(s) de famille et sous réserve qu'aucune disposition matrimoniale ou testamentaire n'ait été passé devant notaire .

RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LE DEMANDEUR :

NOM : _____ NOM DE JEUNE FILLE :

Prénoms :

Adresse :

Degré de parenté avec le défunt :

RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LE DEFUNT :

NOM : _____ NOM DE JEUNE FILLE :

Prénoms :

Date de décès : _____ Lieu du décès :

Date de mariage :

Divorce :

Date de remariage : _____ Lieu de remariage :

Veuvage :

Liste des héritiers :

NOM et Prénoms	Degrés de parenté	Adresse complète

J'atteste sur l'honneur que les renseignements ci-dessus sont exacts et complets.

Le _____
Signature :

Manoeuvre frauduleuse - article 441-7 du code pénal :

« Est puni d'un an d'emprisonnement et de 15 000 € d'amende le fait :

1° d'établir un attestation ou un certificat faisant état de faits matériellement inexacts

2° de falsifier une attestation ou un certificat originellement sincère ;

3° de faire usage d'une attestation ou d'un certificat inexact ou falsifié les peines sont portées à trois ans d'emprisonnement et de 45 000 € d'amende lorsque l'infraction est